

RECHERCHES DE
SOCIOLOGIE ELECTORALE
EN REGIME CENSITAIRE

par

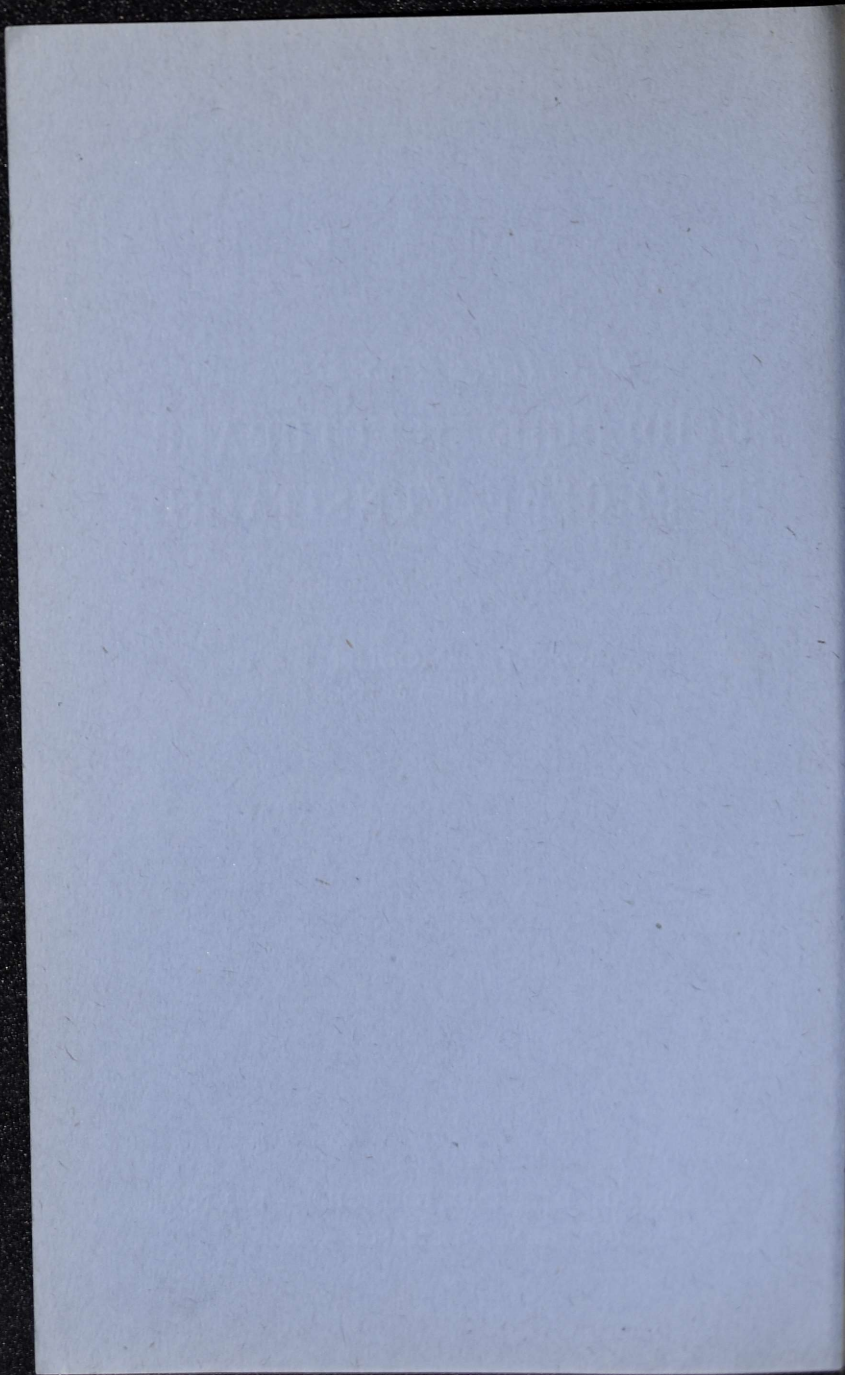
ROBERT DEMOULIN

Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Liège

EXTRAIT DE

REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE — 1953, N° 4

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE — PARIS



Annuaire de l'Université,
R. Demoulin

Recherches de Sociologie Electorale en Régime Censitaire

ROBERT DEMOULIN

NOMBREUSES sont les pierres apportées, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, à la construction d'une science politique positive. Elles sont travaillées par les mains habiles de juristes, de géographes, de sociologues. Des historiens ont œuvré aussi : leur formation les entraîne naturellement à scruter les forces politiques du passé. Tenailés par le désir jamais satisfait de découvrir les sources, les origines lointaines des mouvements présents, ils remontent dans le temps. Mais ils se heurtent vite à de sérieux obstacles. Non seulement les documents leur échappent, mais la nature des problèmes change. En matière de sociologie électorale, par exemple, la limitation du droit de suffrage à des catégories de citoyens restreint la portée des observations. Une étude de sociologie électorale ou plus spécialement de géographie électorale est-elle utile en dehors d'un régime de suffrage universel ?

Quelques travaux faits au séminaire d'histoire de l'Université de Liège jettent une lumière trop pâle encore sur cette question. Présentés par des apprentis-historiens, en vue d'obtenir le titre de licencié en philosophie et lettres (groupe histoire), les mémoires de Mlle Denise Dangoxhe, *Les Partis politiques dans l'arrondissement de Liège sous le régime du suffrage censitaire, 1830-1893* (1946), de M. Joseph Nols, *Contribution à l'histoire politique des arrondissements de Huy et de Waremme sous le régime du suffrage censitaire* (1947) et de M. André Zumkir, *Les Partis politiques et les élections dans l'arrondissement de Verviers sous le régime du suffrage censitaire* (1948) sont pleins d'enseignements pour une sociologie générale des élections en Belgique¹.

Conçues initialement pour retrouver les premières activités des partis politiques dans la province de Liège, mais aussi pour découvrir les bases sociales de ces partis alors « censitaires », ces études

1. On trouvera dans les *Annales* du XXXIII^e Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique, tenu à Tournai en septembre 1949, les textes des communications de M. NOLS, *Considérations relatives à l'étude*

son d'abord une description des élections, de leur mécanisme, de leurs résultats, un essai de répartition géographique des opinions censitaires, aussi longtemps que ce régime a duré, c'est-à-dire de 1830 à 1893; elles sont aussi une ébauche de l'histoire des partis au cours de cette longue période du XIX^e siècle, enfin elles constituent une recherche sur l'évolution de la structure sociale du corps d'électeurs censitaires.

La documentation a été malaisée à rassembler car la conservation des archives de l'Etat belge est mal assurée. C'est là une des plus grandes difficultés que rencontre toute étude scientifique de l'histoire contemporaine de la Belgique. Les efforts persévérants des archivistes généraux et de leurs subordonnés se sont heurtés et se heurtent encore à une inertie et à une négligence extraordinaires dans les divers départements ministériels². Signalons simplement qu'au Ministère de l'Intérieur, par exemple, les archives électorales sont régulièrement détruites. Enfin, l'incendie du Palais de la Nation, en 1883, a anéanti de précieux documents.

Avec de la patience, des tableaux des résultats des élections législatives, provinciales et communales des arrondissements de Liège, Verviers, Huy et Waremme ont pourtant été dressés. Leur interprétation soulève, pendant les premières années du royaume de Belgique, le problème délicat de l'appartenance politique des candidats, que M. André Siegfried a élucidé magistralement pour la France.

Dans l'étude de la phase que l'on a coutume d'appeler l'Unionisme caractérisant ainsi la bonne entente des tendances fondamentales de l'opinion, catholique et libérale, bonne entente qu'il ne faut pourtant pas exagérer, comme le montrent précisément les travaux présentés ici même, il faut analyser minutieusement les scrutins, suivre de près dans la presse locale les polémiques élec-

de la géographie électorale en Belgique au XIX^e siècle, t. II, pp. 422-445, et M. ZUMKIR, *Quelques Problèmes de méthode propres à un cas d'application en Belgique : tableau politique de l'arrondissement de Verviers sous le régime du suffrage censitaire (1830-1893)*, t. II, pp. 404-421.

2. Nous renvoyons à notre article, « La Conservation des archives publiques contemporaines », dans *l'Annuaire de la Commission communale d'histoire de l'Ancien Pays de Liège*, n^o 5, 1937, pp. 384-392, et à celui de Mlle L. VAN MEERBEECK, « La Conservation des archives contemporaines », dans *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, 1949, t. XX, n^o 2, pp. 113-131. L'article récent de M. COBBAN, « Administrative Pressure in the Election on the French Constituent Assembly, April 1848 », dans le *Bulletin of the Institute of Historical Research*, vol. XXV, n^o 72, novembre 1952, pp. 133-159, montre que la situation en France n'est pas brillante non plus à cet égard.

torales et les conflits entre les appels aux urnes pour établir avec certitude la couleur des candidats. Plus tard, les partis se constituèrent fermement : le parti libéral après le Congrès de 1846, le parti catholique, après les Congrès de Malines de 1863, 1864 et 1867 et la formation de la *Fédération des Cercles catholiques* le 22 octobre 1868 ; dès lors, les deux blocs s'affronteront visières abattues. « Rien de plus intéressant que d'assister en Belgique à des élections communales, et surtout législatives », a écrit dans ses mémoires le cardinal Ferrata qui fut nonce à Bruxelles de 1885 à 1889. « Les deux partis sont organisés pour la lutte mieux que dans aucun pays de l'Europe. Et cette organisation est le fruit d'un travail long, patient et infatigable. Non seulement dans toutes les villes, mais on peut dire dans tous les villages, il y a en permanence des comités catholiques et libéraux qui pendant toute l'année, avec un soin de tous les jours, constant et inlassable, préparent le terrain électoral, tenant exactement à jour la liste des électeurs, protégeant au besoin leurs droits électoraux, maintenant leur fidélité à la cause, cherchant par tous les moyens à gagner des partisans. »³

Les élections avaient lieu au scrutin de liste, majoritaire à deux tours. En cas de ballottage le second tour était réservé aux candidats les plus favorisés, en nombre double des mandats restant à attribuer. Les résultats obtenus confirment, dans l'ensemble, la remarque de M. Duverger, la Belgique censitaire constitue l'exception à la règle générale : « Le scrutin majoritaire à deux tours tend au multipartisme »⁴. Cependant la cohésion des partis n'était pas à travers tout le XIX^e siècle aussi grande que M. Duverger l'indique, le progressisme, dans l'arrondissement de Verviers notamment, était une force réelle, quasi un tiers parti réunissant les libéraux avancés, les radicaux partisans d'un élargissement du droit de suffrage, de l'instruction obligatoire, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et d'une politique sociale d'intervention de l'Etat. Il n'est pas étonnant qu'il y ait eu dans l'arrondissement de Verviers cinq ballottages aux élections pour la Chambre en 1839, 1847, 1856, 1870 et 1886. A Huy, la cohésion libérale était plus grande, la domination des comités mieux assurée et à l'exception de 1870 il n'y eut jamais qu'une liste libérale aux élections

3. Cardinal Dominique FERRATA, *Mémoires*, t. I, p. 376.

4. M. DUVERGER, *Les Partis politiques*, Paris, 1951, pp. 273-274, et, du même, *L'Influence des systèmes électoraux sur la vie politique*, « Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques », n° 16, 1950, p. 23.

législatives. Cependant il y eut un deuxième tour dans la phase initiale en 1839, 1843, 1847, et en 1870, au moment où les progressistes étaient fort actifs à Huy.

Pour bien apprécier ces études, il faut encore se rappeler que le vote n'était pas obligatoire et que le panachage était autorisé. MM. Nols et Zumkir ont bien mis en évidence l'erreur de ne retenir de chaque liste que le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, et le danger de faire les calculs en fonction du nombre des votants, en négligeant ainsi tout le poids des abstentions. Afin de donner une estimation plus juste de l'importance des opinions politiques, ils ont calculé le nombre de suffrages disponibles, en multipliant le nombre des électeurs inscrits par celui des candidats à élire, puis ils ont additionné les suffrages obtenus par les candidats d'un même parti et calculé le pourcentage de ce total par rapport au total des suffrages disponibles. Malheureusement, c'est un calcul idéal. On ne retrouve pas toujours le nombre des inscrits et lors de nombreuses élections provinciales l'un ou l'autre parti ne présente pas autant de candidats qu'il y a de sièges.

Les élections législatives ayant lieu au scrutin d'arrondissement et se déroulant au chef-lieu de l'arrondissement administratif, est-il possible de répartir géographiquement les opinions qui s'expriment lors des élections les plus significatives, celles qui décident du choix des députés et des sénateurs ?

L'étude de l'évolution des opinions dans un même cadre géographique, plus réduit que l'arrondissement, est quasi impossible pour les élections législatives. Le district électoral est divisé en un certain nombre de sections qui augmente au cours du siècle. Pour l'arrondissement de Liège, par exemple, on comptait cinq sections en 1831, vingt-quatre en 1892 et elles ne correspondent pas à la même réalité géographique de 1831 à 1848 ni de 1882 à 1892. D'autre part pour le dépouillement, un même bureau réunit les urnes de deux sections et l'on mêle les bulletins de citoyens et de ruraux. A Liège, en 1892, la première section (électeurs de la première division de police de la ville de Liège, lettres A à H) est réunie à la vingt-quatrième section où votent les électeurs d'Ans, de Glain, de Saint-Nicolas et d'autres communes de la banlieue liégeoise. Cependant on peut parfois fixer sur une carte les votes par sections géographiques. M. Zumkir a établi un premier groupement pour l'année 1835 et une représentation cartographique pour les douze sections de 1870.

Recherches de Sociologie Electorale en Régime Censitaire

Les élections provinciales qui ont lieu au chef-lieu du canton de justice de paix devraient fournir des indications plus précises⁵. Malheureusement nombre d'élections se font sans lutte, des candidats d'une seule couleur se présentent. D'autre part l'extension du corps électoral provincial par les lois de 1848, de 1871 et 1883 rend délicate l'étude d'une longue période. Nous avons tenté cependant, en utilisant les résultats rassemblés par MM. Nols et Zumkir et en relevant avec plus de précision ceux des élections de 1890 et 1892 dans l'arrondissement de Liège, d'établir une carte que nous reproduisons ici⁶. Nous avons été contraint de faire figurer sur une même carte des cantons pour lesquels nous avons pu établir la force respective des partis en pourcentage des inscrits et d'autres pour lesquels l'appartenance politique des élus est le seul élément utilisable, ces cantons n'ayant été le théâtre d'aucune lutte électorale opposant les deux grands partis⁷.

La prédominance libérale dans la province de Liège est incontestable si l'on ne considère que les résultats bruts des élections législatives. Dans l'arrondissement de Liège, sauf en 1835 et 1839,

5. Les cantons de justice de paix servent de cadre à la répartition des collèges électoraux pour la constitution des conseils provinciaux. La province de Liège comprenait quatre arrondissements administratifs (Liège, Verviers, Huy, Waremme) et trois arrondissements judiciaires (Liège, Verviers, Huy) A l'intérieur des limites de l'arrondissement administratif de Waremme — circonscription électorale législative — on relève les cantons de justice de paix — circonscription électorale provinciale — de Waremme, Landen, Avennes (sauf 6 communes qui faisaient partie de l'arrondissement administratif de Huy), 2 communes du canton de Jehay-Bodegnée, Fumal du canton de Huy et 10 communes du canton de Hollogne-aux-Pierres.

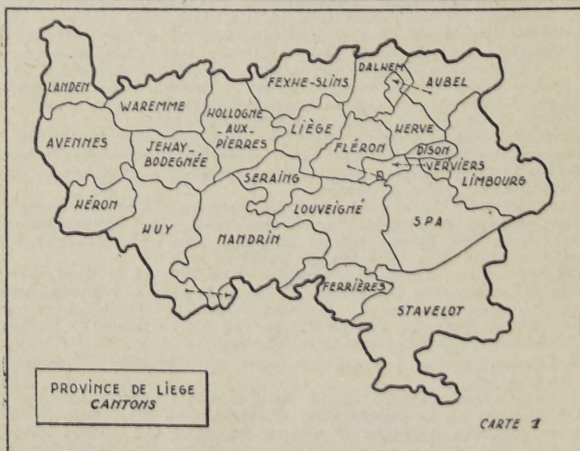
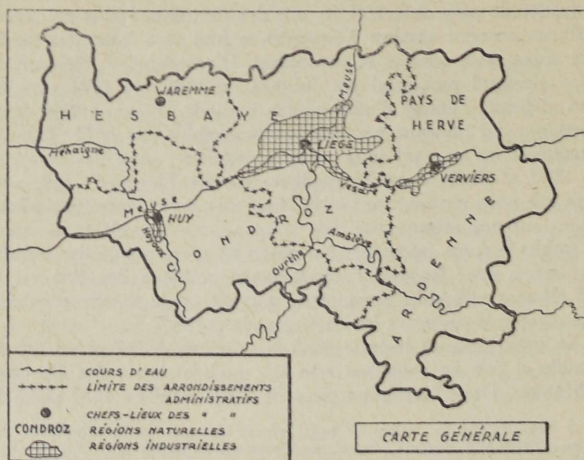
L'arrondissement administratif de Huy comprenait dans ses limites les cantons judiciaires de Huy (sauf Fumal), Ferrières, Héron, Jehay-Bodegnée (sauf Hanefte et St-Georges), Nandrin (sauf Anthisnes et Comblain-au-Pont), et 6 communes du canton d'Avennes.

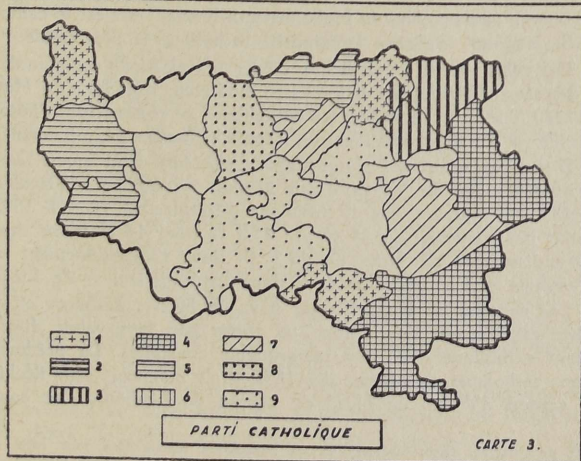
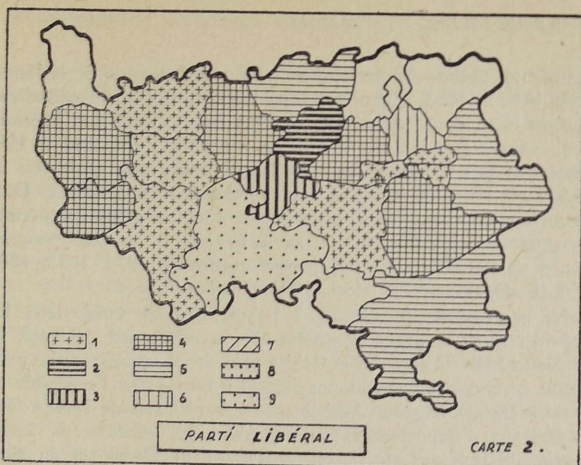
L'arrondissement administratif de Liège comprenait dans ses limites les cantons judiciaires de Liège (2 cantons réunis en un seul canton électoral), Dalhem, Fexhe-Slins, Fléron, Hollogne-aux-Pierres (moins 10 communes), Louveigné, Seraing, et deux communes du canton de Nandrin.

Les limites des arrondissements judiciaire et administratif de Verviers coïncidaient. Ils renfermaient les cantons de justice de paix de Verviers, Aubel, Herve, Limbourg, Spa, Stavelot et Dison (formé en 1871 de quatre communes : Dison, Andrimont et Petit-Rechain enlevées au canton de Limbourg et Grand-Rechain enlevé au canton de Verviers)

6. Le conseil provincial est élu pour quatre ans et est renouvelé par moitié tous les deux ans.

7. Nous avons considéré comme élections non contestées l'élection de 1890 à Verviers où les catholiques n'entrèrent pas en lice, cependant deux candidats socialistes échouèrent (il y avait six sièges à conquérir) et celle d'Aubel en 1892 où il y eut contestation entre la liste de l'*Association conservatrice* (52,9 % des inscrits) et une liste catholique dissidente (28 % des inscrits) Remarquons que dans le canton de Nandrin, où la vie politique





**ÉLECTIONS PROVINCIALES DES 25 MAI ET 1^{ER} JUIN 1890
ET DES 22 ET 29 MAI 1892**

1	Elus sans lutte	entre les 2 partis	6	De 35 à 40 %	des électeurs inscrits		
2	De 55 à 60 %	des électeurs inscrits	7	De 30 à 35 %		>	>
3	De 50 à 55 %	>	8	De 25 à 30 %		>	>
4	De 45 à 50 %	>	9	Moins de 25 %		>	>
5	De 40 à 45 %	>					

les libéraux obtiennent toujours le plus grand nombre de suffrages et de 1843 à 1892 détiennent tous les sièges. Dans l'arrondissement de Huy, de 1848 à 1892, tous les mandataires sont libéraux. dans l'arrondissement de Waremme on assiste de 1848 à 1886 à une série de victoires libérales interrompues une seule fois en 1864, mais en 1886 et 1892 les catholiques l'emporteront. Dans l'arrondissement de Verviers, de 1848 à 1870, se place une période de suprématie libérale, brisée en 1870 par la scission progressiste, mais les libéraux triompheront encore en 1874, 1878, 1882, 1886 (3 sièges sur 4), 1890, 1892 (3 sièges sur 4)

La suprématie libérale dans l'agglomération industrielle liégeoise et dans le grand centre textile verviétois est évidente. La carte que Mlle Dangoxhe a établie pour les élections communales montre bien que les communes libérales recouvrent l'ensemble du bassin industriel liégeois. Aux élections provinciales de 1830 à 1892 les libéraux l'emporteront toujours dans les cantons de Liège, Verviers, Huy (sauf en 1842) Le canton de Dison est un autre fief libéral, comme celui de Hologne-aux-Pierres, et c'est le canton de Seraing qui renferme la minorité catholique la plus faible.

Les villes votent à gauche. À Liège, aux élections communales, les libéraux sont toujours vainqueurs, longtemps sans lutte ; à Huy, de 1830 à 1892 pas une fois les catholiques ne conquerront l'hôtel-de-ville ; à Verviers, à Waremme, même phénomène de permanence.

Il y a cependant une masse stable d'électeurs catholiques. Dans l'arrondissement de Verviers par rapport au nombre d'électeurs inscrits, cette masse, sur 17 élections générales de 1835 à 1892, atteint une moyenne de 48 %, de 41,7 % pour 13 élections dans l'arrondissement de Huy, de 43,2 % dans l'arrondissement de Waremme et de près d'un tiers dans l'arrondissement de Liège.

Les cantons du Nord-Est du pays de Herve, herbager et de petite exploitation de pâtures, en partie par faire-valoir direct, votent catholique avec une remarquable constance. La prédominance catholique s'y affirme dès 1835 et s'y maintient sans fléchir. Le canton d'Aubel, le Nord du canton de Limbourg, les com-

était peu active, deux libéraux et un catholique furent élus sans lutte en 1890, recueillant 20 % et 11 % des électeurs inscrits ; nous avons indiqué ces pourcentages sur les cartes. Signalons enfin que pour le canton de Liège, nous avons calculé le pourcentage en fonction des suffrages émis, la seule élection contestée est l'élection partielle du 25 mai 1890 pour un seul siège opposant un libéral de nuance progressiste, Micha, qui recueillit 4.637 voix (57,5 %), Bottin (catholique) 2.624 (32,5 %), Lebeau (socialiste) 804 (9,9 %) ; il y eut 4.772 abstentions parmi lesquelles nombre de doctrinaires.

munes rurales du canton de Herve sont une citadelle catholique. La même liaison des structures traditionnelles et du catholicisme politique apparaît assez souvent dans les communes agricoles d'Ardenne et du Condroz.

Parmi les explications sociologiques de cette répartition, c'est incontestablement l'opposition entre les milieux urbains et ruraux qui frappe d'abord. Mais cette explication n'est pas décisive. Elle ne permet pas d'établir une loi qui ferait des habitants des campagnes les électeurs fidèles du parti catholique. En effet, les cantons hesbignons d'Avennes, de Héron et de Waremmes, le canton rural de Louveigné ont choisi des conseillers provinciaux libéraux pendant un demi-siècle. L'explication doit être nuancée. Le problème des relations de l'Eglise et de l'Etat divise fondamentalement les esprits. Mais certains milieux pourtant croyants des régions agricoles ne s'émurent vraiment, ne réagirent d'une manière nette qu'après l'ouverture de la guerre scolaire en 1879. Car nombre d'électeurs censitaires des régions agricoles, censiers importants, « fermiers propriétaires », cultivateurs, voire bourgeois ruraux, sont souvent pratiquants mais libéraux doctrinaires en politique. Ils se souviennent de l'ancien régime, ils craignent la main-morte, n'ont pas oublié la dîme et ne sont pas tellement sensibles à l'aspect religieux des démêlés qui opposent l'Etat et le clergé sur le temporel des cultes par exemple. Rappelons que la plus grande partie de l'actuelle province de Liège était avant 1794 territoire de la principauté épiscopale de Liège et de la principauté abbatiale de Stavelot-Malmédy, ce qui a laissé des ferments d'anticléricisme.

En Hesbaye particulièrement, près d'un tiers du sol appartenait au chapitre cathédral et aux institutions religieuses⁸. Ces anciens biens noirs, précisément les domaines les plus fertiles et les plus étendus, avaient été acquis pour la plupart par des bourgeois anticléricaux de Liège et de Huy⁹. Ces terres étaient affermées à des hommes sur lesquels la pression du propriétaire ne jouait donc pas en faveur de la droite traditionnelle.

Il y a d'ailleurs des ruraux « indépendants ». Les paysans détenaient déjà au XVIII^e siècle 40 % de la propriété en Hesbaye et au début du XX^e le faire-valoir direct s'était maintenu¹⁰, aussi

8. Ivan DELATTE, *Les Classes rurales dans la principauté de Liège au XVIII^e siècle*, Liège, 1945, pp. 70-71.

9. Ivan DELATTE, *La Vente des biens du clergé dans le département de l'Ourthe, 1797-1810*, Liège, 1951, pp. 27-29.

10. Em. VLIBERGH et Robert ULENS, *La Population agricole de la Hesbaye au XIX^e siècle. Contribution à l'étude de l'histoire économique et sociale*. Mémoires de l'Acad. Royale de Belgique, 2^e série, t. V, 1909, pp. 45, 48 et 76.

nombre de cultivateurs et de « fermiers-proprétaires » (le terme est d'usage courant dans les parlers locaux) ont accédé à l'électorat lorsque en 1848 le cens a été réduit au minimum constitutionnel (Dans l'arrondissement de Waremme ils sont passés de 304 à 426 de 1847 à 1848)

Ce milieu agricole sera cependant ébranlé par la lutte scolaire. C'est alors seulement que dans les cantons de Dalhem et de Fexhe-Slins les catholiques remporteront leur première victoire, de même dans le canton de Ferrières, aux confins du Condroz et de l'Ardenne, où une suprématie libérale de trente années disparaît en 1882. En 1880 les catholiques triompheront dans le canton hesbignonn de Jehay-Bodegnée et ils renouvelleront leurs succès jusqu'en 1892, moment où les conseillers sortants, renonçant à poser leur candidature, livrent la place aux libéraux.

La crise agricole profonde dont souffre toute l'Europe à partir de 1875 a d'ailleurs contribué au renforcement du parti catholique dans les régions rurales, car ce parti était nettement plus protectionniste que son adversaire.

Dans certaines villes aussi la lutte scolaire a durci les positions respectives et a grossi les rangs catholiques. A Verviers (ville), les catholiques réunissent aux élections générales 29,6 % des suffrages en 1843, 33,3 % en 1870, 45,8 % en 1884 (Sénat) Dans les communes du canton de Liège, hormis Liège où ils recueillent à partir de 1866 un bon tiers de voix, les catholiques n'entrent en lutte qu'après 1880, ils obtiennent des voix, voire même quelques rares sièges. L'organisation du parti catholique, la propagande, le fait que l'Eglise s'est jetée dans la mêlée avec toutes ses armes expliquent essentiellement ces changements.

Quant aux idées nouvelles, libérales d'abord, progressistes ensuite, socialistes enfin, il faut insister sur le rôle joué dans leur diffusion par les vallées, où les chemins de fer ont renforcé les voies traditionnelles de communication, l'eau et la route. C'est dans le sillon tracé par la Meuse et ses affluents que les éléments de gauche sont toujours les plus puissants. Le canton de Louveigné, à cheval sur l'Ourthe, l'Amblève et la Vesdre, est caractéristique à cet égard.

Ces recherches récentes ont mis aussi en relief l'influence du facteur linguistique. Dans l'arrondissement de Waremme, la division se marque de plus en plus nettement entre les cantons wallons de Waremme et d'Avennes, et le canton flamand de Landen où les catholiques triomphent à la fin du régime censitaire. De même

les communes allemandes de l'arrondissement de Verviers sont des citadelles du parti catholique comme le sont aussi les communes flamandes du Nord de l'arrondissement de Verviers. Il y a une vieille liaison du catholicisme et de la langue flamande qui apparaissait déjà lors du régime français, au moment de la guerre des paysans et lors de l'écroulement de l'Empire. Les débuts du mouvement flamand et sa lente diffusion, les espoirs de résultats heureux à la suite de la victoire du parti catholique en 1884 ont sans doute renforcé dans ces régions la conscience linguistique, mais plus qu'un phénomène conjoncturel, c'est un fait de structure que nous découvrons ici.

C'est la même influence profonde des traditions politiques que nous dévoilent les majorités libérales dans l'ancien marquisat de Franchimont où les idées révolutionnaires à la fin du XVIII^e siècle avaient triomphé, qu'il suffise de rappeler les déclarations avancées du célèbre Congrès de Polleur qui dès décembre 1789 songeait à réclamer la réunion à la France.

La puissance de la noblesse est faible. Bien que n'ayant point émigré et n'ayant pas dès lors été touchée par la nationalisation, elle ne possédait au XIX^e siècle d'importantes propriétés que dans le Condroz, dans certaines parties de la Hesbaye et le long de la frontière hollandaise. Elle pouvait donc exercer ainsi dans certains villages un rôle de guide, mais dans la vie politique générale, elle n'était pas dominante. Par le nombre elle ne comptait guère parmi les électeurs généraux et la grande bourgeoisie d'affaires l'avait évincée, déjà au milieu du siècle. « La finance, l'industrie prirent alors le haut du pavé qui certes lui (*sic*) appartenait bien par droit de conquête sinon par droit de naissance. ¹¹ »

Quant à la terminologie politique, il est intéressant de noter l'usage du terme « indépendant » et dans le même sens qu'en France. En 1870, à Huy, M. de Lhoneux qui a pris l'étiquette de progressiste indépendant, est élu, « recueillant les voix catholiques et une partie des suffrages libéraux » ¹². Les candidats catholiques, à Verviers, en mai 1847, se déclarèrent « indépendants et conservateurs », lors des élections qui dans le pays devaient donner la victoire décisive au parti libéral.

11. *Mémoires* du banquier liégeois Charles Dubois (1809-1876), extraits publiés par P. LEULLIOT : « Au Pays liégeois, un document d'histoire sociale », *Annales (Economie, Sociétés, Civilisations)*, juil.-sept. 1952, p. 349.

12. NOLS, *Mémoire*, p. 123.

Nul n'ignore depuis le livre de Joseph Barthélemy, *L'Organisation du suffrage et l'Expérience belge* (Paris, 1912), la portée de diverses lois prises par les gouvernements libéraux et catholiques pour modifier à leur avantage la composition du corps électoral. Dans ces études régionales apparaissent clairement les effets de la loi du 24 mars 1871 supprimant les impôts sur les débits de spiritueux et de tabacs pour retirer aux cafetiers, considérés traditionnellement comme libéraux, leur droit de vote (12.262 cabaretiers — 12 % du corps électoral général — furent atteints dans l'ensemble du pays) Les conséquences de la loi du 26 juillet 1879 supprimant la taxe sur les foyers et surtout celle du 26 août 1878 exemptant des trois premières bases de l'impôt personnel les contribuables disposant gratuitement d'une habitation appartenant à la puissance publique sont aussi évidentes. Les prêtres étaient visés. Les curés électeurs dans l'arrondissement de Huy diminuent de 1878 à 1879 de 46 à 21 (3,15 % à 1,59 % du corps électoral général) dans l'arrondissement de Waremme de 48 à 16 (de 3,14 % à 1,40 %), dans l'arrondissement de Verviers de 57 à 23.

Mais il importe davantage d'étudier l'évolution de la répartition des divers groupes d'activité professionnelle dans l'ensemble du corps électoral et son influence sur les résultats. Cependant le manque de séries continues de résultats empêche de tirer des conclusions fermes. Dans les deux arrondissements de Huy et de Verviers, la part des commerçants a grandi singulièrement. Elle est passée dans l'arrondissement de Verviers de 19,07 % à 34,13 % et dans l'arrondissement de Huy de 13,67 % à 34,83 %. Cet accroissement s'est produit au détriment des propriétaires, pensionnés et retraités, dont le pourcentage tombe de 22,92 à 10,41 (Verviers) et de 28,41 à 14,40 (Huy), et des agriculteurs (cultivateurs et fermiers) de 27,15 à 16,77 (Verviers) et 21,65 à 16,80 (Huy) Les industriels ne subissent qu'une légère réduction de 19,53 à 17,73 % (Verviers) de 16,43 à 13,28 (Huy) Les fonctionnaires et les membres des professions libérales reculent légèrement dans l'arrondissement de Verviers (10,46 % à 8,28 %) mais ils sont plus atteints à Huy (17,97 % à 10,83 %)

La structure économique de l'arrondissement de Waremme, fondamentalement agricole, entraîne évidemment des résultats différents. Les cultivateurs et fermiers ont, sans doute, perdu la majorité absolue qu'ils détenaient en 1845 : 56,22 %, 39,66 en 1892, mais ils restent le groupe dominant. Les progrès de l'industrialisation, plus tardive que dans les vallées de la Meuse et de

la Vesdre, sont ici d'une nature essentiellement agricole et touchent principalement de petites et moyennes entreprises. Ils ont permis un doublement du groupe industriel (3,11 % en 1845 — 8,12 % en 1892) Les commerçants — signe indubitable de l'accroissement généralisé de la richesse — ont doublé eux aussi (6,03 % — 14,09 %) Les propriétaires, à l'inverse de ce qui s'est produit dans les arrondissements de Huy et de Verviers, ont gardé la même puissance relative (18,94 % — 18,53 %) La diffusion de la moyenne et de la petite propriété agricole en Hesbaye explique peut-être cette divergence.

Les progrès de l'industrialisation mais surtout l'augmentation de la richesse générale, profitant semble-t-il davantage au secteur de la distribution, sont sans doute la cause de ces phénomènes. Des études, hautement désirables, sur l'évolution de la répartition des activités primaires, secondaires et tertiaires n'existent pas encore en Belgique. Elles expliqueraient ces variations au travers d'une période qui a vu le triomphe, en Belgique, de la révolution industrielle. Il faut au surplus faire la part des lois électorales libérales de 1878-1881 qui écartent un certain nombre d'agriculteurs, comme des lois catholiques de 1871 qui avaient freiné momentanément le recul de ce groupe d'électeurs.

L'examen des chiffres réunis est fructueux à plus d'un titre. Il apparaît dangereux de vouloir établir une équation entre commerçants, négociants, industriels, membres des professions libérales et électeurs libéraux d'une part, entre propriétaires, fermiers, cultivateurs et électeurs catholiques d'autre part. Dans l'arrondissement de Verviers, il y a 50,07 % de cultivateurs, fermiers et propriétaires en 1845, il n'y en a plus que 27,18 % en 1892 alors que le parti catholique recueille cette année-là 48,2 % des suffrages. De même dans l'arrondissement de Huy, en 1892, il ne se trouve que 31,2 % de cultivateurs, fermiers et propriétaires, alors que le parti catholique recueille 44,4 % des suffrages. Il y a certes des industriels, des commerçants, des fonctionnaires, des médecins, des avocats qui votent pour les catholiques, comme il y a des propriétaires, des rentiers, des fermiers qui votent pour les libéraux. Dans les cantons agricoles de Hesbaye, le fait est d'une évidence frappante. Ces constatations obligent à nuancer les affirmations trop brutales qui veulent lier la structure sociale et le vote politique. Sans doute la portée de cette remarque est limitée par le fait qu'il s'agit d'un ensemble de censitaires, d'accord ou presque sur certaines bases de la société, de membres d'un corps électoral qui en nombre a

grandi dans de modestes proportions : il est passé pour l'ensemble du royaume de 78.228 en 1850, soit 17,7 électeurs par 1.000 habitants à 136.775 en 1892, soit 22,3 électeurs par 1.000 habitants, pour la province de Liège de 7.951 (17 ‰) à 15.511 (20 ‰)¹³.

Les corps électoraux provinciaux et communaux ont été élargis, notamment par les lois du 12 mars 1848, du 12 février 1871 (réduction du cens à 20 francs pour la province, à 10 francs pour la commune) et du 24 août 1883 donnant le droit de vote aux « capacitaires », c'est-à-dire aux citoyens exerçant des fonctions publiques ou une profession libérale exigeant un diplôme (capitaires de droit) et aux citoyens, qui ayant terminé leurs études primaires et âgés de 18 ans au moins, réussissaient un examen de capacité (capitaires par examen) Ainsi le corps électoral provincial dans l'arrondissement de Verviers passa de 1,45 % en 1846 à 7,33 % de la population en 1892, et dans la ville de Huy le nombre des électeurs communaux qui était de 340 en 1840 (3,83 % de la population) était de 1.537 (10,44 %) en 1892.

A première vue il semblerait commode de déceler l'incidence de l'extension du corps électoral sur les résultats : le corps électoral général est resté stable de 1848 à 1892, celui qui choisit les conseillers provinciaux a grandi. Il n'est pas possible cependant de surmonter une double difficulté : nous ne disposons pas des résultats des élections législatives par canton. Il faudrait additionner l'ensemble des suffrages recueillis par chaque parti aux élections provinciales pour l'ensemble de l'arrondissement. Or comme il n'y a jamais lutte dans tous les cantons, et notamment dans les plus importants, Liège, Verviers, Huy par exemple, le procédé est inutilisable. Ainsi ce n'est que la poussée des éléments avancés, radicaux et même socialistes, qui témoigne de l'influence de l'extension minime du droit de suffrage provincial et communal. En 1890 un socialiste est élu conseiller communal à Ensival, faubourg de Verviers, et à Verviers les candidats socialistes à la commune recueillent 24,5 % des suffrages tandis que dans la région industrielle liégeoise les radicaux renforcent leurs positions : lors d'une élection partielle dans le canton de Liège, en 1890, pour un siège au Conseil provincial, Lebeau, candidat socialiste, recueillit 804 suffrages, soit 9,94 % des suffrages exprimés.

13. Arrond. Huy, 864 (12,5 ‰); 1.458 (15,1 ‰) — Liège, 4.169 (17,9 ‰); — 8.503 (19,6 ‰) — Verviers, 2.095 (18,4 ‰); — 4.292 (24,4 ‰) — Waremmes, 823 (15,9 ‰); — 1.258 (19,1 ‰), dans *Annuaire statistique de la Belgique*, 1892, pp. 122-123.

Recherches de Sociologie Electorale en Régime Censitaire

La revision constitutionnelle, les élections de 1894 au suffrage plural transformèrent les conditions de la vie politique en Belgique. Le nombre des électeurs décupla. L'entrée à la Chambre de 28 députés socialistes bouleversait les luttes électorales. Une ère nouvelle commençait.

Nous croyons, au terme de cet article, pouvoir affirmer que ces recherches de géographie électorale en régime censitaire nous éclairent sur les traditions politiques qui sont un des facteurs puissants de l'explication de la sociologie électorale actuelle.

Ces élections expriment en effet les votes des censitaires, c'est-à-dire des gens qui dans les petites villes et les campagnes font l'opinion, s'occupent de la vie politique. Ils imprègnent leur milieu familial de leurs conceptions. Ainsi se transmettent à travers les générations certaines inclinations politiques. En régime de suffrage plus étendu, ces hommes conserveront une réelle influence. Dans les régions industrielles, sans doute, leur audience auprès des masses ouvrières sera beaucoup plus réduite. Cependant les cadres du parti ouvrier belge renferment aussi des bourgeois démocrates issus des rangs progressistes.

Ces investigations sur un corps électoral réduit montrent une fois de plus qu'il existe une stabilité réelle des opinions. Ce sera la tâche de demain de préciser la permanence et l'évolution de ces opinions après la mutation brusque du système électoral et l'obligation du vote. Mais ^{au} au début de la révolution industrielle qui va bouleverser le pays liégeois on découvre dans les milieux étroits des censitaires des traits que l'on aperçoit encore aujourd'hui en régime de suffrage universel montre bien que les hommes baignent selon les régions dans une certaine atmosphère de « gauche » ou de « droite » à travers des années, voire des siècles ¹⁴.

14. La carte de la pratique dominicale en Belgique en 1950, publiée par M. l'Abbé Eugène BODARD, dans *Lumen Vitae, Revue internationale de la formation religieuse*, vol. VII, n° 4, oct.-déc. 1952, p. 652, dont nous avons pris connaissance après avoir rédigé cet article, manifeste très nettement dans la province de Liège la faiblesse du catholicisme religieux dans la vallée de la Meuse et le long de ses affluents; les agglomérations urbaines l'industrie et l'habitat des ouvriers industriels y sont fixés aujourd'hui. Au XIX^e siècle déjà, c'était, comme nous l'avons montré, dans ces régions de populations agglomérées et d'activités industrielles, que le parti catholique était minoritaire.

